

**MAIRIE D'URUFFE**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
EN VUE DE TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA VOIE VINOT :**

À l'occasion de travaux de rapiéçage qui auront lieu le 26 Juillet 2019 sur le  
Chemin de la Voie Vinot,

Le Maire de la Commune d'URUFFE,  
Vu l'article 131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'à cette occasion des accidents et des encombrements  
pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la  
circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,  
Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité publique et le bon  
déroulement des travaux, de réglementer le stationnement et la circulation  
sur le Chemin de la Voie Vinot.

**~ A R R Ê T E ~**

**Art. 1-** La circulation et le stationnement des véhicules ne participant pas  
aux travaux en objet du présent arrêté sont rigoureusement interdits le 26  
Juillet 2019 selon les interventions nécessaires à l'entreprise dans la rue  
suivante :

- Chemin de la Voie Vinot

**Art. 2-** Les barrières seront disposées par l'entreprise au moment des  
travaux.

**Art. 3-** Le Maire certifie exécutoires les dispositions du présent arrêté dont  
ampliation sera :

- transmise à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COLOMBEY  
LES BELLES pour exécution
- affichée à la Mairie
- notifiée à tous les habitants.

Fait à URUFFE le 15 Juillet 2019,

L'adjoint,

